République Française : LIBERTÉ – ÉGALITET FRATERNITÉ GUADELOUPE

Département de la GUADELOUPE

5 ACUTATION DE LA GUADELOUPE

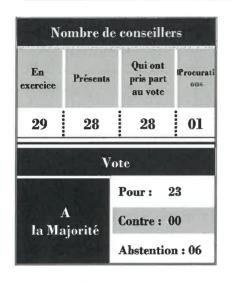
1 ACUTATION DE LA GUADELOUPE

1

Arrondissement de BASSE-VERRE

RATIONS COURTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020



Convocation du Conseil Municipal en date du :

17 juillet 2020

<u>Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :</u>

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

0 5 AOUT 2020

-et de sa publication le :

0 5 AOUT 2020

L'an 2020, le Samedi 25 Juillet à 08:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17 Juillet 2020 et affichés à la porte de la Mairie le 18 Juillet 2020.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE- Mme Jocelyne MOCKA
- M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis
LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques
ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme
Marie-Claude MARCIN épse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge
SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M.
Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie
CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE Mme Sylviane MARSEILLE épse BOURGEOIS - M. Jimmy
FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épse OTTO - M. Claude
JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (28)

REPRÉSENTÉES: M. Jimmy FAUSTA (départ à 8h45, a donné	
procuration à Mme Sylviane BOURGEOIS)	(01)

<u>ABSENTS</u>: (00)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Sabrina FELER a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200725_06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2019

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31;
- VU la délibération n°09 du Conseil Municipal du 27 mars 2019 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2019 ;
- VU le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

.../...

.../...

Réalisations			Restes à réaliser				
Libellés	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	Résultat CUMULE
Recettes	10 439 567,71	2 122 538,58	12 562 106,29		4 406 100,00	4 406 100,00	
Dépenses	9 921 583,56	1 052 864,09	10 974 447,65		5 268 154,37	5 268 154,37	
Résultats de l'exercice	517 984,15	1 069 674,49	1 587 658,64		-862 054,37	-862 054,37	
Résultats reportés	210 675,77	-531 455,74	-320 779,97				
Résultats de clôture	728 659,92	538 218,75	1 266 878,67		-862 054,37	-862 054,37	404 824,30

- **CONSIDERANT** que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal ;
- Ayant entendu l'exposé de l'élu municipal, rapporteur des Finances Locales ;
- Monsieur le Maire étant sorti, le Conseil siégeant sous la présidence de Madame Jocelyne MOCKA, Maire Adjointe ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE

A la MAJORITE mois 6 ABSTENTIONS (Mr Frantz RUPAIRE, Mme Sylviane BOURGEOIS, Mr Jimmy FAUSTA, Mr Claude JERSIER, Mme Josette OTTO, Mme Laurence LAROCHELLE),

Article 1

D'Approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- -recours administratif gracieux auprès de mes services,
- -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE